

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/028

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	10
Date de la convocation		
23 juillet 2024		
Date d’affichage		

Objet : Réhabilitation Service
du Bourg – Tranche Ferme 1
– Demande de subvention
DETR / DSIL

Séance du 30 juillet 2024

L’an Deux mil vingt quatre
Et le 30 juillet
À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUT Jean-Claude (Adjoints), COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir :
BÉGLIA Gérard donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe
CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette

Absent non excusé :
MAIO Max

Secrétaire de séance : PREVOST Yvette

M. Le Maire rappelle que la commune a été mise en demeure par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2019 pour non-conformité du service Assainissement Collectif du Bourg.

Nous avons lancé une consultation des entreprises pour la Tranche Ferme 1 - Réhabilitation des réseaux et reprise des postes de Refoulement.

Notre Maître d’Œuvre nous a présenté l’analyse des offres des quatre entreprises qui ont répondu.
Le Conseil Municipal a retenu l’offre du Groupement d’Entreprises TERIDEAL SEIRS TP/ TERIDEAL SEGEX - ÉNERGIES classée la mieux-disante avec une note finale de 90/100 pour un montant de 204 749,80 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d’être subventionnés et bénéficiés de la DETR et/ou DSIL au taux de 40 % en complément des subventions de l’Agence de l’Eau Seine Normandie.

Il convient donc de faire la demande de subvention au titre de la DETR et/ou DSIL auprès de la Préfecture de l’Yonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité POUR (10 voix) :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter auprès de la Préfecture de l’Yonne une demande de subvention au titre de la DETR et /ou DSIL en complément de celle de l’Agence de l’Eau Seine Normandie au taux de 40% pour ce type de travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ces marchés.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

